

PERSONNEL

Création de postes saisonniers pour l'année 2008

EXPOSE DES MOTIFS

Afin d'assurer la continuité des services offerts à la population Ivryenne durant les périodes de congés, d'assurer les initiatives festives annuelles et de veiller à la propreté de la ville durant l'automne, il est proposé de recourir à des recrutements de personnel saisonnier.

Service des retraités (prévention canicule et lutte contre l'isolement)	Du 1 ^{er} au 30 juin 2008 Du 1 ^{er} juillet au 31 août 2008	3 agents sociaux 2 ^{ème} classe 6 agents sociaux 2 ^{ème} classe
Service des retraités (secteur aide à domicile)	Du 25 février au 7 mars 2008 Du 21 avril au 2 mai 2008 Du 2 au 30 juin 2008 Du 1 ^{er} juillet au 31 août 2008 Du 1 ^{er} au 30 septembre 2008 Du 27 octobre au 7 novembre 2008 Du 22 décembre 2008 au 2 janvier 2009	14 agents sociaux 2 ^{ème} classe 14 agents sociaux 2 ^{ème} classe 5 agents sociaux 2 ^{ème} classe 17 agents sociaux 2 ^{ème} classe 7 agents sociaux 2 ^{ème} classe 14 agents sociaux 2 ^{ème} classe 14 agents sociaux 2 ^{ème} classe
Service des retraités (secteur soins infirmiers à domicile)	Du 21 avril au 2 mai 2008 Du 2 juin au 30 septembre 2008 Du 22 décembre 2008 au 2 janvier 2009	1 auxiliaire de soins 1 auxiliaire de soins 1 auxiliaire de soins
Service des retraités (secteur foyers logements)	Du 25 février au 7 mars 2008 Du 21 avril au 2 mai 2008 Du 2 juin au 30 septembre 2008 Du 27 octobre au 7 novembre 2008 Du 22 décembre 2008 au 2 janvier 2009	4 agents sociaux 2 ^{ème} classe 4 agents sociaux 2 ^{ème} classe 4 agents sociaux 2 ^{ème} classe 4 agents sociaux 2 ^{ème} classe 4 agents sociaux 2 ^{ème} classe
Centre municipal de santé	Du 25 février au 7 mars 2008 Du 21 avril au 2 mai 2008 Du 30 juin au 31 août 2008 Du 27 octobre au 7 novembre 2008 Du 22 décembre 2008 au 2 janvier 2009	1 adjoint technique 2 ^{ème} classe 1 adjoint technique 2 ^{ème} classe 1 adjoint technique 2 ^{ème} classe 1 adjoint technique 2 ^{ème} classe 1 adjoint technique 2 ^{ème} classe
Service des affaires sportives (Equipements nautiques)	Du 1 ^{er} au 31 juillet 2008 Du 30 juin au 1 ^{er} août 2008 Du 1 ^{er} au 30 juin 2008 Du 1 ^{er} juillet au 2 septembre 2008	1 éducateur des APS 2 ^{ème} classe 1 adjoint administratif 2 ^{ème} classe 1 aide-opérateur des APS à temps non complet 50% 2 aide-opérateurs des APS
Service des affaires sportives (Dispositif "été sportif")	Du 30 juin au 31 août 2008	5 éducateurs des APS 2 ^{ème} classe
Service des affaires sportives (Dispositif "si t'es sport")	Du 30 juin au 31 août 2008	2 éducateurs des APS 2 ^{ème} classe
Service loisirs de l'enfance	Du 1 ^{er} mai au 30 juin 2008 Du 1 ^{er} septembre au 30 novembre 2008	1 adjoint technique 2 ^{ème} classe 1 adjoint technique 2 ^{ème} classe
Service affaires civiles Cimetière	Du 1 ^{er} juillet au 31 août 2008	2 adjoints techniques 2 ^{ème} classe
Service entretien des espaces publics Espaces verts	Du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2008 Du 1 ^{er} juillet au 31 août 2008	6 adjoints techniques 2 ^{ème} classe 2 adjoints techniques 2 ^{ème} classe

Service entretien des espaces publics Nettoisement	Du 1 ^{er} octobre au 30 novembre 2008	2 adjoints techniques 2 ^{ème} classe
Service relations publiques et internationales	Du 1 ^{er} mai au 30 juin 2008	2 adjoints techniques 2 ^{ème} classe
	Du 1 ^{er} au 31 décembre 2008	2 adjoints techniques 2 ^{ème} classe
Service prévention tranquillité publique Maison de la citoyenneté	Du 1 ^{er} au 31 août 2008	1 adjoint technique 2 ^{ème} classe

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, chapitre 012.

PERSONNEL

Création de postes saisonniers pour l'année 2008

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 alinéa 2 relatif au recrutement des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier,

vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

vu les décrets n°92-849 du 28 août 1992 modifié et n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié portant respectivement statut particulier et échelonnement indiciaire du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

vu le décret n°92-866 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux,

vu le décret n°92-368 du 1^{er} avril 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

vu le décret n°95-27 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

considérant qu'il est nécessaire de renforcer les équipes municipales durant les périodes de congés de l'année 2008,

vu le budget communal,

DELIBERE
par 32 voix pour et 11 voix contre

ARTICLE 1 : DECIDE de créer des postes pour besoins saisonniers selon les modalités suivantes :

Service des retraités (prévention canicule et lutte contre l'isolement)	Du 1 ^{er} au 30 juin 2008 Du 1 ^{er} juillet au 31 août 2008	3 agents sociaux 2 ^{ème} classe 6 agents sociaux 2 ^{ème} classe
Service des retraités (secteur aide à domicile)	Du 25 février au 7 mars 2008 Du 21 avril au 2 mai 2008 Du 2 au 30 juin 2008 Du 1 ^{er} juillet au 31 août 2008 Du 1 ^{er} au 30 septembre 2008 Du 27 octobre au 7 novembre 2008 Du 22 décembre 2008 au 2 janvier 2009	14 agents sociaux 2 ^{ème} classe 14 agents sociaux 2 ^{ème} classe 5 agents sociaux 2 ^{ème} classe 17 agents sociaux 2 ^{ème} classe 7 agents sociaux 2 ^{ème} classe 14 agents sociaux 2 ^{ème} classe 14 agents sociaux 2 ^{ème} classe
Service des retraités (secteur soins infirmiers à domicile)	Du 21 avril au 2 mai 2008 Du 2 juin au 30 septembre 2008 Du 22 décembre 2008 au 2 janvier 2009	1 auxiliaire de soins 1 auxiliaire de soins 1 auxiliaire de soins
Service des retraités (secteur foyers logements)	Du 25 février au 7 mars 2008 Du 21 avril au 2 mai 2008 Du 2 juin au 30 septembre 2008 Du 27 octobre au 7 novembre 2008 Du 22 décembre 2008 au 2 janvier 2009	4 agents sociaux 2 ^{ème} classe 4 agents sociaux 2 ^{ème} classe 4 agents sociaux 2 ^{ème} classe 4 agents sociaux 2 ^{ème} classe 4 agents sociaux 2 ^{ème} classe
Centre municipal de santé	Du 25 février au 7 mars 2008 Du 21 avril au 2 mai 2008 Du 30 juin au 31 août 2008 Du 27 octobre au 7 novembre 2008 Du 22 décembre 2008 au 2 janvier 2009	1 adjoint technique 2 ^{ème} classe 1 adjoint technique 2 ^{ème} classe 1 adjoint technique 2 ^{ème} classe 1 adjoint technique 2 ^{ème} classe 1 adjoint technique 2 ^{ème} classe
Service des affaires sportives (Equipements nautiques)	Du 1 ^{er} au 31 juillet 2008 Du 30 juin au 1 ^{er} août 2008 Du 1 ^{er} au 30 juin 2008 Du 1 ^{er} juillet au 2 septembre 2008	1 éducateur des APS 2 ^{ème} classe 1 adjoint administratif 2 ^{ème} classe 1 aide-opérateur des APS à temps non complet 50% 2 aide-opérateurs des APS
Service des affaires sportives (Dispositif "été sportif")	Du 30 juin au 31 août 2008	5 éducateurs des APS 2 ^{ème} classe
Service des affaires sportives (Dispositif "si t'es sport")	Du 30 juin au 31 août 2008	2 éducateurs des APS 2 ^{ème} classe
Service loisirs de l'enfance	Du 1 ^{er} mai au 30 juin 2008 Du 1 ^{er} septembre au 30 novembre 2008	1 adjoint technique 2 ^{ème} classe 1 adjoint technique 2 ^{ème} classe
Service affaires civiles Cimetière	Du 1 ^{er} juillet au 31 août 2008	2 adjoints techniques 2 ^{ème} classe
Service entretien des espaces publics Espaces verts	Du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2008 Du 1 ^{er} juillet au 31 août 2008	6 adjoints techniques 2 ^{ème} classe 2 adjoints techniques 2 ^{ème} classe
Service entretien des espaces publics Nettoisement	Du 1 ^{er} octobre au 30 novembre 2008	2 adjoints techniques 2 ^{ème} classe
Service relations publiques et internationales	Du 1 ^{er} mai au 30 juin 2008 Du 1 ^{er} au 31 décembre 2008	2 adjoints techniques 2 ^{ème} classe 2 adjoints techniques 2 ^{ème} classe
Service prévention tranquillité publique Maison de la citoyenneté	Du 1 ^{er} au 31 août 2008	1 adjoint technique 2 ^{ème} classe

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, chapitre 012.

RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 22 FEVRIER 2008